



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2021
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Sophie CURDY, Mélissa BERTHAUD, Séverine DESEQUELLES, Christine GABARROU, Xavier BOSSUT, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, DUVAL Peggy, Arnaud MAGREZ, Sophie VERKARRE

Excusés : Nicolas MAURE, Christine BUCCHARLES

Madame Sophie VERKARRE a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le conseil municipal approuve le portage foncier par l'EPF sur 10 ans du bien situé au plateau de Sommand (prix d'achat 270 000 €) et autorise le Maire à signer la convention de portage.
- 2) Il décide d'autoriser le Président et le Vice-Président de la SPL LA RAMAZ à percevoir une rémunération fixée comme suit :
 - 1 200 € brut mensuel l'indemnité maximum du Président,
 - 600 € brut mensuel pour l'indemnité maximum du Vice-Président.
- 3) Il fixe à 40,00 € par enfant la participation demandée aux familles pour les cartes de circulation gratuites sur le domaine de ski alpin et nordique Praz-de-Lys-Sommand pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, la Commune assurant la compensation financière pour le complément.
- 4) Dans le cadre du déneigement de la voirie communale, il décide de retenir l'offre de la SAS FGBAT qui propose un tarif horaire de 29,50 € HT pour effectuer le déneigement avec l'engin communal MB TRACK pour 3 saisons hivernales (2021/2022, 2022/2023, 2023/2024).
- 5) Il décide d'acquérir deux parcelles de terrains appartenant à Madame PITTET Patricia pour un montant de 99,00 €, ces deux parcelles se trouvant en bordure de la voie communale n° 208 dite de Sur Perreux.
- 6) Il émet un avis favorable à la signature d'une convention de mise à disposition par l'Association « Les Petits Montagnards » à la Commune de MIEUSSY d'une employée en qualité d'animatrice l'autorisant à intervenir ponctuellement pour accompagner les enfants dans le cadre du service minimum.
- 7) Suite à la démission de M. Arnaud ESNAULT du Conseil Municipal et étant Président de la Commission Coordination de la Démocratie Participative, celle-ci n'a plus de présidence. M. Arnaud MAGREZ a été élu Président de ladite Commission.

Le Maire,
Régis FORESTIER

